

Déclaration liminaire des représentants de Solidaires Finances Publiques au Comité Technique Local du 14 mars 2018

Monsieur le Président,

Nous nous retrouvons en Comité Technique Local avec un ordre du jour informatif pour le bilan de la Formation Professionnelle 2017 de la DDFIP 89 et une intervention de l'établissement des services informatiques de Nemours (77).

Même si les créneaux horaires sont parfois difficiles à trouver, nous vous rappelons que la tenue d'une réunion le mercredi a du mal à nous satisfaire.

Depuis plus de 3 ans, nous demandons la tenue d'un comité technique pour évoquer l'informatique dans notre département et nous tenons à rappeler que depuis juillet 2011 (date de la fusion de la DDFIP 89), ce thème n'a jamais été remis à l'ordre du jour.

Du fait des suites de la fusion, le service appelé aujourd'hui « cellule informatique » a fondu (diminution de moitié des effectifs en 7 ans) et est sorti du giron de la DDFIP 89.

A cet égard, nous souhaiterions savoir si une convention ou un partenariat a été signée par notre direction avec l'ESI 77.

Nous voulons vous rappeler les thèmes que nous souhaiterions évoquer lors de CTL « informatique » à savoir :

- Etat et renouvellement du parc informatique (ordinateur, écran, portable, imprimante).
- Budget DDFIP : Achat du matériel et des consommables, recyclage des matériels existants
- Activité de la cellule informatique (assistance, nombre d'interventions, modalités et délais d'appel, suivi...)
- Relations CID/DDFIP 89.

En tant que relais de nos collègues et en abordant ce CTL sous l'angle des conditions de travail, nous avons pu constater, lors de nos visites de sites, qu'ils sont nombreux à travailler sur double écran avec des écrans de tailles et de résolutions différentes. Cette situation n'est pas conforme aux recommandations de la note de la DG du 27 octobre 2016 rédigée par le bureau RH 2 C et nous espérons, pour le bien-être de nos collègues, qu'une solution rapide leur soit apportée.

Concernant la Formation Professionnelle, nous ne pouvons que constater que l'e-formation ne fonctionne toujours pas au vu du taux d'absentéisme très important en 2017.

Nous rappelons que nous revendiquons une formation permettant à tous de s'adapter dans les meilleures conditions aux changements de postes et aux réformes.

En effet, la Formation Professionnelle doit prendre en compte les besoins exprimés et il ne doit pas y avoir de « laissés pour compte ».

Nous rappelons que lors du bilan de la Formation Professionnelle pour 2016 (cf CTL du 08/06/2017), il avait été demandé, comme cela se pratique au niveau national, qu'une répartition homme/ femme soit effectuée pour les différents cadres du département.

Enfin, en matière de qualité de formation, nous estimons que les éléments relatifs à 2017 sont tronqués dans la mesure où de nombreux agents ont suivi par anticipation une formation sur le prélèvement à la source.

Depuis de nombreuses années, les agents du département ont connu de trop nombreuses réformes, comme celles de 2007 et de 2012, ainsi que de nombreuses suppressions d'emplois. Cependant ils ont su continuer à évoluer et à s'adapter.

Actuellement, la démarche stratégique au niveau de l'Yonne, l'adaptation des structures au réseau (ASR) et la fusion des RAN précèdent un nouveau changement lancé par le 1^{er} ministre Édouard Philippe : le programme Action publique 2022. Aux côtés de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, il est prévu que les conclusions de ce comité soient rendues au mois d'avril 2018.

Au regard de la vision minimaliste sur l'action publique de ces travaux qui ont pour objectif de privatiser et/ou d'abandonner certaines missions du service public, il y a tout lieu de craindre pour l'avenir de la DGFIP. D'autant que le rapport de la Cour des Comptes sur l'organisation des services déconcentrés de l'État n'épargne pas notre administration.

De son côté, Solidaires Finances Publiques a rendu en février 2018, au niveau national, un rapport sur CAP 22 intitulé « avis de tempête sur la DGFIP ».

Compte tenu des orientations politiques, du court délai laissé à l'examen de l'ensemble des missions publiques et de la rigueur budgétaire toujours à l'œuvre, il y a tout à craindre des futures préconisations de CAP 22.

En effet, les agents seront mis à contribution et leurs conditions de vie au travail seront de plus en plus détériorées avec une gestion où des critères subjectifs, tels que la pression sur la rémunération, seront de plus en plus prégnants.

Enfin, les usagers seront, pour leur part, victimes de la poursuite de l'affaiblissement du service public, de son éloignement voire de l'abandon ou de la privatisation de certaines missions.

De tels choix seraient particulièrement dangereux et contre-productifs alors qu'en matière de finances publiques, les enjeux sont lourds et mériteraient non seulement de maintenir le périmètre des missions de la DGFIP, mais aussi et surtout d'en renforcer les moyens, qu'il s'agisse :

- de l'accueil,
- de renseigner le public avec l'arrivée prochaine du prélèvement à la source et la montée en puissance de la digitalisation,
- de la lutte contre la fraude fiscale,
- des missions foncières,
- de la gestion des comptes des collectivités locales,
- de la gestion de la dépense publique...etc

Nous pouvons, d'ors et déjà, vous dire que vos agents sont de plus en plus inquiets pour leur avenir, leur devenir et leurs missions comme le démontre l'étude du dernier baromètre social.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques à ce CTL

Michèle LEVESQUEAU, François BACCON, Pascal AUGÉAT

digitalisation : La *digitalisation* est le procédé qui vise à transformer un objet, un outil, un process ou un métier en un code informatique afin de le remplacer et le rendre plus performant.